

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HERMÉNÉGILDE

---

**Avis public de consultation aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 330 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage 237-14 et ses annexes »**

---

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 8 mai 2023, le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde a adopté par résolution le projet de règlement n° 330 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement de zonage 237-14 et ses annexes* ».

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le règlement a pour but de prohiber la location court terme de moins de 31 jours sur tout le territoire.

Les auberges, gîtes, hôtels et motels ne sont pas touchés par ce règlement.

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le 29 mai 2023 à 19h00, au 776 rue Principale, à Saint-Herménégilde. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

DONNÉ À SAINT-HERMÉNÉGILDE, CE 9 MAI 2023.



Johanne Le Buis  
Directrice générale et Greffière-trésorière